



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 112682

Texte de la question

M. Michel Ménard attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les revendications des orthophonistes quant à leur demande de revalorisations tarifaires et le maintien de leur autonomie dans la pose du diagnostic orthophoniste. La valeur de la lettre clé de ces professionnels de santé étant inchangée depuis 2003, la baisse de leurs revenus est continue depuis 2007 alors qu'ils ne pratiquent aucun dépassement d'honoraire et se déplacent à domicile pour une indemnité kilométrique de 1,52 euro. Il lui demande sa position sur ces revendications et l'état d'avancement des négociations aboutissant à des accords conventionnels dans le sens souhaité par ces professionnels au bénéfice de leurs patients.

Données clés

Auteur : [M. Michel Ménard](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112682

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6836

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)